

Établissement : CASVP - le Relais des Carrières

---

Adresse : 71 rue du château des rentiers  
PARIS 75013

---

Historique :

*Le CHRS le Relais des Carrières fait suite au Centre Nicolas Flamel, qui avait démarré avec une capacité de plus de 700 lits en 1980.*

*Après un chantier de reconstruction de deux ans, le nouveau Centre a ouvert ses portes le 25 septembre 1996.*

*Le CHRS «Le Relais des Carrières » est un établissement non médicalisé qui a vocation à accueillir, héberger et accompagner des hommes et des femmes isolés de plus de 25 ans.*

*132 personnes sont accueillies au CHRS en chambre double, dont 110 hommes et 22 femmes.*

---

Effectif total : 132

---

Composition des effectifs :

- Hommes isolés
  - Femmes isolées
- 

Spécificités des publics accueillis :

- Tout public
- 

Tranche d'âge :

- Pas de critère d'âge
- 

Modalité d'hébergement :

*Les personnes hébergées sont accueillies en chambre double.*

*Des sanitaires collectifs comportant WC, douches et lavabos sont présents à chaque étage.*

---

Typologie des chambres :

*Les chambres sont meublées de lits simples et comportent un placard individuel, 1 table/1 chaise pour chaque résident. Un rideau sépare la pièce en deux espaces de vie.*

*66 chambres doubles réparties sur 4 étages:*

*Au 3ème étage 22 chambres doubles, 2 blocs sanitaires.*

*Au 4ème étage 22 chambres doubles, 2 blocs sanitaires.*

*Au 5ème étage 11 chambres doubles, 1 bloc sanitaire.*

*Au 6ème étage 11 chambres doubles, 1 bloc sanitaire, le 6ème étage est réservé spécifiquement à l'accueil des femmes.*

---

Accès et chambres « Personne à Mobilité Réduite » / Ascenseur :

*Un ascenseur*

---

Restauration :

*Le service restauration assure les petits déjeuners, les repas de midi et du soir. La présence du résident au repas*

---

*n'est pas obligatoire. Pour autant, le prix du repas est inclus dans la participation du résident aux frais d'hébergement.*

---

Participation financière :

*La participation est calculée selon le barème établi par le conseil d'administration du CASVP sur la base de l'arrêté préfectoral du 15 janvier 2004, elle est fixée à : 20% de leurs ressources.*

---

Hébergement enfant :

*Néant*

---

Animaux : *non*

---

Type d'accompagnement :

*Le résident bénéficie d'un accompagnement socio-éducatif assuré par un binôme de professionnels. Pour chaque résident, un référent social et un référent éducatif est désigné, ils sont les interlocuteurs privilégiés du résident. Les deux référents assurent ensemble le suivi du projet individualisé.*

---

Composition de l'équipe :

- Équipe sociale (2 ETP d'AS + 4 ETP d'CESF)
  - Équipe éducative (3 ETP d'ES + 2 ETP d'agents d'accueil en cours de formation de ME.
  - ½ ETP de Psychologue
  - 14 ETP d'agents d'accueils
  - 1 ETP Cadre socio-éducatif
- 

Examen de la candidature :

*Admission via le SIAO insertion, service prescripteur.*

---

L'entretien :

*Les entretiens d'accueil seront programmés le mardi.*

*L'usager est reçu par un binôme socio-éducatif.*

*Cet entretien a comme objectifs :*

- de présenter le déroulé du parcours d'accueil au sein de l'établissement jusqu'à son installation effective.
  - d'expliquer, ce qu'est un CHRS et ses missions, la durée de séjour et la prise en charge par l'aide sociale, les grandes lignes du projet d'établissement,
  - de présenter l'établissement et les services proposés : l'hébergement, les sanitaires partagés, la restauration collective .....,
  - de présenter les différents professionnels,
  - d'évoquer les engagements réciproques (droits et devoirs) attendants à la prise en charge dans l'établissement : la déclaration de ressources et la participation financière, l'accompagnement socio-éducatif, le contrat de séjour et le projet individualisé, le règlement de fonctionnement, le conseil de la vie sociale, la charte des droits et liberté de la personne accueillie, le livret d'accueil ...
  - d'indiquer à l'usager qu'il dispose d'un délai de réflexion de 48h maximum pour donner son accord, (en vue de son installation), auprès du secrétariat social, ou à défaut auprès des professionnels qui l'ont reçu.
  - d'effectuer une visite de l'établissement.
- 

Délai d'admission :

*Tenue de la Commission d'accueil le jour de l'entretien d'accueil*

*Elle réunit le Directeur ou son représentant, le CSE, le binôme d'accueil.*

*Les professionnels présentent l'usager reçu, les premières pistes de travail dégagées, les difficultés pressenties.*

*La décision d'admettre ou de refuser est signifiée par mail ou par téléphone au service orienteur et au candidat par le secrétariat social ou l'équipe.*

*A l'installation, le résident est reçu par les agents d'accueils pour les formalités administratives et la remise des documents contractuels (Règlement de Fonctionnement, Contrat de Séjour, Livret d'Accueil, Charte d'utilisation du cyberspace).*

---

*Le résident signe un contrat de séjour qui définit les objectifs de l'accompagnement. Ces objectifs sont établis en concertation avec le résident et ses référents.*

*Les objectifs d'accompagnement sont réévalués par voie d'avenant.*

---

Signalement des places au SIAO :

*Tableau Excel du suivi des places SIAO urgence.*

*Signalement par mail des places disponibles au SIAO insertion.*

---

Contraintes horaires/horaires d'ouverture :

*Le centre est ouvert 24h/24.*

*Horaires de la restauration :*

*Matin : 6H45-8H20 (9H week-end et jours fériés)*

*Midi : 12H-13H20*

*Soir : 19H-20H20*

---

Accompagnement proposé :

*Le service social, travaille en co-référence et en complémentarité avec le service éducatif. Le référent social accompagne les résidents vers l'aboutissement de leur projet individuel, à travers des démarches d'accès aux droits, notamment dans le domaine du logement, de l'emploi, de la santé..., en saisissant les dispositifs appropriés. Enfin, il propose des actions collectives en fonction des besoins repérés.*

*Le service éducatif, travaille en co-référence et en complémentarité avec le service social. Le référent éducatif accompagne les résidents vers l'aboutissement de leur projet individuel, à travers un soutien dans les diverses démarches liées, à la santé et au bien-être, à la vie professionnelle, à l'accès aux droits... Il propose des actions collectives en tenant compte des demandes des personnes (ateliers, sorties, activités,...). Enfin, le référent éducatif pose un regard sur la manière dont évoluent les résidents au sein de l'espace collectif.*

*Des entretiens sont proposés régulièrement au résident selon les demandes, à raison d'une rencontre environ par semaine.*

---

Visite :

*Les visites extérieures ne sont pas autorisées.*

*Néanmoins un Espace Visite permet aux résidents de recevoir leurs enfants, proches ou amis dans un espace dédié.*

---

Partenaires extérieurs :

*Partenariat avec les centres de santé, Le CMP, équipe mobile psychiatrie précarité, CMS, centre André Léveillé, CSAPA.*

*Partenariat avec les partenaires emploi (IAE), la MDEE, le pôle emploi...*

*Partenariat avec les associations culturelles et centres sportifs*

---

Conseil de vie sociale ou autres modes de participation des usagers :

*Un Conseil de Vie Sociale réunit les résidents une fois par trimestre.*

---